

Paris, le 24 octobre 2017

**Note d'information à l'attention des porteurs de parts du FCPE « COVEA SOLIDAIRE ES » (code AMF : 990000078129)**

**Objet : Fusion-absorption du FCPE « COVEA SOLIDAIRE ES » (Code AMF : 990000078129) dans le FCPE « IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE » (Code AMF : 990000099449)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du **FCPE « COVEA SOLIDAIRE ES » (Code AMF : 990000078129)**, classé dans la catégorie « Actions des pays de la zone euro » et géré par COVEA FINANCE.

**1. Les opérations**

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 19 juin 2017, de transférer, en vue d'une fusion, la totalité des avoirs de ce FCPE dans le FCPE IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE de classification « Actions internationales » et géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT ; la tenue de compte-conservation des parts de ces deux fonds est assurée par NATIXIS INTEREPARGNE.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de COVEA FINANCE de se désengager de la gestion d'épargne salariale. Il a donc été proposé au Conseil de Surveillance de faire bénéficier les porteurs de parts du FCPE de l'expertise de NATIXIS ASSET MANAGEMENT en fusionnant le FCPE « COVEA SOLIDAIRE ES », fonds nourricier de l'OPCVM maître « COVEA ACTIONS SOLIDAIRES » également géré par COVEA FINANCE, avec un FCPE présentant des caractéristiques similaires : le FCPE IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE, nourricier du FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE, tous deux gérés par NATIXIS ASSET MANAGEMENT.

L'opération de fusion, agréée par l'Autorité des marchés financiers en date du **31 juillet 2017**, interviendra sans frais, le **13 décembre 2017** sur la base de la valeur liquidative du **12 décembre 2017**.

**Cette opération sera sans incidence sur la durée d'indisponibilité de vos parts. Les porteurs de parts dont les avoirs sont disponibles peuvent sortir sans frais<sup>1</sup>.** Les porteurs de parts dont les avoirs sont indisponibles peuvent arbitrer dans les conditions prévues par leurs plans d'épargne salariale, sans frais pendant 30 jours à compter de la réception de ce courrier.

Les ordres de souscriptions, de rachats et d'arbitrages reçus à compter du 14 décembre 2017 seront exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant la réception de la demande.

**2. Les modifications entraînées par les opérations**

➤ **Le profil de risque**

**Modification du profil de rendement / risque : OUI**  
**Augmentation du profil de rendement / risque : OUI**

<sup>1</sup> Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis aux prélèvements en vigueur à la date de l'opération.

L'objectif du FCPE absorbant est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. *Le FCP maître est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens et d'investir sur les entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans. La performance du FCP peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 45 % MSCI Europe ex-France + 45 % SBF120 + 10 % Eonia.*

L'augmentation du profil de rendement/risque est due à une exposition plus importante aux marchés « Actions » hors de la zone euro du FCPE absorbant générant un risque actions et un risque de change supérieurs à ceux du Fonds absorbé.

Cependant, cette opération n'entraîne pas de modification de l'indicateur de risque et de rendement<sup>2</sup> qui est de niveau 5 (sur une échelle comportant 7 niveaux) pour le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

Exposition de l'actif net du FCPE à travers son fonds maître	Fonds absorbé	FCPE absorbant
Actions/Zone géographique	75% minimum en actions de la zone euro dont 50% minimum émises par des sociétés ayant leur siège social en France.	75 % au minimum en actions émises par des émetteurs de l'Union Européenne. Jusqu'à 15 % de l'actif, en actions de sociétés cotées domiciliées dans des pays hors de l'Union européenne.
Parts ou actions d'OPC	Entre 0 % et 10 % de l'actif net dont parts ou actions d'ETF	Entre 0 % et 10 % de l'actif net
Titres solidaires	Entre 5 % et 20 % de l'actif net	Entre 5 % et 10 % de l'actif net

➤ **Augmentation des frais : NON**

Les frais courants sur l'exercice 2016 s'élevaient à 2,04% pour le Fonds absorbé et 1,27% pour le FCPE absorbant.

Cette opération entraîne une baisse des frais de gestion pour le porteur de parts :

- **Baisse des frais de gestion directs (pris en charge par le Fonds) :**

- Fonds absorbé : les frais de gestion directs à la charge du Fonds sont fixés à 0,50 % TTC maximum l'an de l'actif net ;
- FCPE absorbant : les frais de gestion directs à la charge du FCPE sont fixés à 0,10 % TTC maximum l'an de l'actif net.

<sup>2</sup> L'échelle (le profil) de risque et de rendement est un indicateur présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un OPCVM ou d'un FIA par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM ou du FIA calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.

Concernant l'échelle de risque, nous vous précisons que :

- les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM ou du FIA ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

**-Baisse des frais de gestion indirects (pris en charge par le Fonds) :**

- Fonds absorbé : les frais de gestion indirects à la charge du Fonds sont fixés à 1,90 % TTC maximum l'an de l'actif net ;
- Compartiment absorbant : les frais de gestion indirects à la charge du Compartiment sont fixés à 1,20 % TTC maximum l'an de l'actif net.

➤ **Valorisation des Fonds :**

La valeur liquidative du Fonds absorbé est calculée hebdomadairement chaque vendredi sur les cours de clôture de Bourse. Celle du FCPE absorbant est calculée quotidiennement, également sur les cours de clôture de Bourse.

**3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de l'ensemble des différences entre le FCPE absorbé « COVEA SOLIDAIRE ES » et le FCPE absorbant « IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE », ainsi que les modalités de calcul du nombre de parts (N) du FCPE absorbant dont vous serez devenu porteur.

Nous vous informons que le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FCPE absorbant «IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE» est disponible sur votre espace épargnant : [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants). Il est nécessaire et important que vous preniez connaissance de ce document.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'obtenir communication du règlement du FCPE « AVENIR » sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou de NATIXIS ASSET MANAGEMENT, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13.

- *Si la modification vous convient, vous n'avez aucune démarche à effectuer.*
- *Si la modification ne vous convient pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais pour vos avoirs disponibles (sous réserve de la fiscalité éventuellement applicable).*
- *Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec **notre Service Relation Clientèle, au 02 31 07 74 00.***

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ANNEXE n° 1 : TABLEAU COMPARATIF DES DIFFERENCES ENTRE  
LE FONDS ABSORBE ET FCPE ABSORBANT**

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
<b>Dénomination</b>	<b>COVEA SOLIDAIRE ES</b>	<b>IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE</b>
<b>Code AMF</b>	<b>990000078129</b>	<b>990000099449</b>
<b>Société de gestion</b>	COVEA FINANCE	NATIXIS ASSET MANAGEMENT
<b>Classification AMF</b>	Actions des pays de la zone euro	Actions internationales
<b>Fonds maître</b>	COVEA ACTIONS SOLIDAIRES géré par COVEA FINANCE	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE géré par NATIXIS ASSET MANAGEMENT
<b>Objectif de gestion</b>	<p>L'objectif de gestion du fonds est identique à celui du fonds maître Covéa Actions Solidaires. <i>Il s'agit de rechercher une performance à long terme, à travers une politique active d'investissement sur la base de critères financiers mais également de critères sociaux : sélection d'actions de sociétés françaises et de la zone euro alliant rentabilité financière et politique de valorisation de ses ressources humaines. La comparaison avec un indicateur de référence ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur. Toutefois, la référence à un indice large, tel que le SBF120® (dividendes nets réinvestis), regroupant les 120 actions françaises les plus actives de la cote, peut constituer un élément d'appréciation a posteriori de la performance, même si le FCP adopte un profil de performance et de risque différent de celui-ci.</i></p>	<p>L'objectif du FCPE est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. <i>Le FCP maître est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur sa durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens et d'investir sur les entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans. La performance du FCP peut être comparée a posteriori à l'indice composite suivant : 45 % MSCI Europe ex-France + 45 % SBF120 + 10 % Eonia.</i></p>

**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607  
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007  
 Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS  
 Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris  
 Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

	Fonds absorbé	Fonds absorbant
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>La stratégie d'investissement du fonds est identique à celle de son fonds maître : « La stratégie repose tout d'abord sur la définition d'un univers de valeurs éligibles répondant de manière positive à la notation des critères de ressources humaines (recherche de valorisation par l'entreprise de ses salariés) telle que définie par une société d'analyse extra-financière (actuellement VIGEO): valorisation des compétences, promotion du dialogue social, conditions de travail. Puis, au sein de cet univers d'investissement, les titres sont sélectionnés en fonction de leurs qualités fondamentales et de leur valorisation. ».</p>	<p>La stratégie d'investissement du fonds est identique à celle de son fonds maître : « La politique d'investissement du FCP est définie en quatre étapes. Après avoir identifié l'ensemble des entreprises qui, selon l'analyse de Mirova, créeront de l'emploi dans les trois prochaines années en France, puis effectué une analyse des risques qu'elles peuvent présenter (analyse ISR, liquidité, actualité les concernant), le gérant constitue un portefeuille de sociétés dans lesquelles investir sur la base d'une analyse économique et financière approfondie. Une quatrième étape consiste, pour les titres émis dans une devise autre que l'euro, à couvrir le risque de change. Ces titres sont libellés notamment en franc suisse, US dollar, dollar canadien, yen, livre sterling, couronne danoise, couronne suédoise, couronne norvégienne. »</p>
<b>Composition du FCPE</b>	<p>Le Fonds est investi en totalité dans la part C du fonds maître Covéa Actions Solidaires et, à titre accessoire, en liquidités.</p>	<p>L'actif du Fonds « IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE » est investi en totalité et en permanence dans le fonds INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE (part I) et à titre accessoire en liquidités.</p>
<b>Composition du fonds maître</b>	<p>Le Fonds est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions de la zone euro (titres éligibles au PEA), dont 50% minimum émises par des sociétés ayant leur siège social en France.</p> <p>Dans la limite de 20%, le gérant peut investir dans des Bons de Trésor émis par l'Etat français.</p> <p>Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'organismes de placement collectif dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen et les parts ou actions de FIA de droit français ou d'autres pays de l'Union Européenne.</p> <p>Sur la partie solidaire, le fonds investit d'une part, entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires dès lors qu'elles contribuent à favoriser la cohésion et le lien social en France, en favorisant l'insertion, par le travail ou l'habitat en particulier, de personnes en situation de difficultés économiques et d'autre part, jusqu'à 10% de son actif dans des OPCVM « solidaires ».</p> <p>Les investissements solidaires sont en permanence compris entre 5% et 20% de l'actif.</p>	<p>Le portefeuille du FCP maître est investi à hauteur de 75 % au minimum en actions émises par des émetteurs de l'Union Européenne.</p> <p>Le gérant peut également, dans le strict cadre des critères d'éligibilité du PEA, investir jusqu'à 15 % de l'actif, en actions de sociétés cotées domiciliées dans des pays hors de l'Union européenne. Enfin, entre 5% et 10 % de l'actif sont investis en titres non cotés d'entreprises solidaires qui agissent en faveur de la création ou de la consolidation d'emplois en France. Le FCP effectue des opérations sur les instruments dérivés en vue de couvrir le risque de change pour les titres non libellés en euros.</p>

**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

	<b>Fonds absorbé</b>	<b>Fonds absorbant</b>
<b>Principaux risques</b>	<i>Risque de perte en capital</i> <i>Risque de gestion discrétionnaire</i> <i>Risque actions</i> <i>Risque lié à l'investissement sur les petites et moyennes capitalisations</i> <i>Risque de taux</i> <i>Risque de crédit</i>	<i>Risque de perte en capital</i> <i>Risque de gestion discrétionnaire</i> <i>Risque actions</i> <i>Risque de change</i> <i>Risque de taux</i> <i>Risque de crédit</i> <i>Risque de contrepartie</i> <i>Risque de liquidité et de valorisation</i>
<b>Commission de souscription</b>	2,50% maximum à la charge de l'entreprise ou du porteur selon les conventions par Entreprise	1,00% maximum à la charge de l'entreprise ou du porteur selon les conventions par Entreprise
<b>Frais directs</b>	0,50% TTC maximum de l'actif net à la charge du FCPE	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux comptes) : 0,10% (TTC) l'an de l'actif net à la charge du FCPE
<b>Frais indirects</b>	1,90% maximum TTC de l'actif net à la charge du FCPE	1,20 % (TTC) maximum de l'actif net l'an à la charge du FCPE
<b>Frais courants</b>	2,04%	1,27%
<b>Périodicité de valorisation</b>	Hebdomadaire le vendredi	Quotidienne

**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

 Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

## **ANNEXE 2 : CALCUL DE PARITE DE FUSION**

Dès la réalisation de la fusion, nous vous adresserons un relevé récapitulatif de vos avoirs précisant le nombre de parts (N) du FCPE absorbant «IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE» dont vous serez devenu porteur, calculé sur la base de la valeur liquidative (VL) du 12 décembre 2017, selon les modalités suivantes :

$$\mathbf{N \ll IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE \gg = \frac{N \times VL \ll COVEA SOLIDAIRE ES \gg}{VL \ll IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE \gg}}$$

A titre d'exemple, si la fusion était réalisée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA SOLIDAIRE ES », le calcul serait le suivant :

Valeur Liquidative FCPE absorbé « COVEA SOLIDAIRE ES » : 16,58 euros

Valeur Liquidative du FCPE absorbant «IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE» : 37,69 euros

$$\frac{1 \times 16,58}{37,69} = 0,4399 \text{ part}$$

Ainsi, si l'opération s'était déroulée sur la base de la valeur liquidative du 23/06/2017, pour une part du FCPE « COVEA SOLIDAIRE ES », vous auriez reçu 0,4399 part du FCPE « IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE ».

### **Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue de Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue de Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 49 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)